

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 662

7 avril 2011

### SOMMAIRE

Alfred WEILER G.m.b.H. ....	31751	Eurocleg S.A. ....	31730
Ambiances Rénovations S.à.r.l. ....	31766	Euro Emballage S.A. ....	31742
Amco Invest S.à. r.l. ....	31752	"Kadesh Luxembourg S.à.r.l." ....	31750
ArcelorMittal ....	31752	Manitoulin Holding S.A. ....	31735
Asie Express Sàrl ....	31766	Monterey Capital IV Sàrl ....	31751
Atlas Investment Company 8 S.à r.l. ....	31766	Muha LuxCo S.à r.l. ....	31767
Augentius Fund Administration (Luxem- bourg) S.A. ....	31766	N.C.J. Participation ....	31753
Auto-Ecole Ellmann S.à r.l. ....	31767	Phoceia S.A. ....	31768
AVVB Lux S.à r.l. ....	31767	Phoceia S.A., SPF ....	31768
Beim Denny S.àrl ....	31774	R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à.r.l. ....	31731
Bel International S.A. ....	31738	Real Estate Capital S.A. ....	31754
Beluga Shipco GP Holdco I ....	31767	Stena Drilling International ....	31747
Beluga Shipco GP Holdco II ....	31773	Stena Drilling International ....	31739
Beluga Shipco GP JVCO I ....	31773	Suvian S.A. ....	31756
Beluga Shipco GP JVCO II ....	31774	Tarpan LuxCo S.à r.l. ....	31743
Benny Investments S.A. ....	31774	TE Holding S.à r.l. ....	31759
BGP Residential GP 4 S.à r.l. ....	31775	TI Automotive Luxembourg Sàrl ....	31744
Bioimplamed S.A. ....	31775	Triton II LuxCo 1 S.à r.l. ....	31776
Biomass Holdings S.à r.l. ....	31752	Unima S.A. ....	31738
Biopharinv S.A. ....	31751	Ursa Investments S.à r.l. ....	31738
BP Partners S.A. ....	31775	Veloce S.à r.l. ....	31738
BPT Arista SA SICAV-SIF ....	31733	Virtualstage s.à r.l. ....	31763
Brest S.A. ....	31776	Wasteholdco 1 S.à r.l. ....	31742
Broadhouse International S.A. ....	31776	Wasteholdco 2 S.à r.l. ....	31746
Canna Luxembourg S.à r.l. ....	31775	Waste Solutions Luxembourg S.A. ....	31746
CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A. ....	31759	WB Lazare S.à r.l. ....	31746
Drakensburg Properties Sàrl ....	31774	Windermere Investments Limited ....	31743
EB Invest S.à r.l. ....	31759	Y.L.P. et Cie S.à r.l. ....	31747
Electro Beinig S.à r.l. ....	31774	Zento S.A. ....	31744
Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l. ....	31752	Zento S.A. ....	31750

**Eurocleg S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.453.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROCLEG S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 35.453,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 169 du 08 avril 1991,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1952 du 09 août 2008.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2010, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madamemoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur

Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de TROIS CENT TREIZE MILLE EUROS (€ 313.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2010, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*I. Rapport du commissaire à la liquidation*

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur.

Lecture est donnée du rapport du commissaire à la liquidation.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

*II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation*

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

### III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme EUROCLEG S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008317/67.

(110009796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

### **R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.920.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the fifth of January.

Before the undersigned, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

R3 Capital Partners Master, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under the number WK-25892

hereby represented by Ms. Louisa Silcox, lawyer with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 December 2010, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to state that:

1. R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 22 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1512 page 72558 on 18 June 2008, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.920;
2. That the share capital of the Company is fixed at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, fully paid up;
3. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;
4. That the appearing party has decided to dissolve the Company with retroactive effect as of the 31<sup>st</sup> December 2010, as the business activity of the Company has ceased;
5. That the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:
  - that all assets have been realised;
  - that, except for the following, all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
  - that the Company has an outstanding debt towards the undersigned notary estimated at approximately EUR 1,000.-, which the appearing party irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company;
  - that the Company has an outstanding debt towards the Luxembourg tax authorities estimated at approximately EUR 50.- which the appearing party irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company; and
  - that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;
6. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;
7. That full discharge is granted to the Class A manager of the Company, R3 Capital GenPar MGP, Ltd and to the Class B manager of the Company, Mr. Jan Willem Overheul, for the exercise of their mandates; and

8. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the address of the Company's current registered office, at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 5 janvier,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A comparu:

R3 Capital Partners Master, L.P., un limited partnership des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman, enregistré auprès du registre des Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro WK-25892

dûment représenté par Maître Louisa Silcox, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l, est une société à responsabilité limitée ayant été constituée par acte de Maître Henri Hellinckx le 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1512 page 72558 le 18 juin 2008, et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.920 et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (la "Société");

2. Le capital social de la Société a été fixé à vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000.-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, ayant été entièrement libérées,

3. Le comparant est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet rétroactive au 31 décembre 2010, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, étant l'unique associé de la Société et agissant comme liquidateur de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- que la Société a une dette vis-à-vis du notaire soussigné qui est estimée à EUR 1.000,- que le comparant déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société;

- que la Société a une dette vis-à-vis de l'administration fiscale qui est estimée à un montant de environ EUR 50,- que le comparant déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société; et

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

7. Décharge pleine et entière est accordée au gérant class A de la Société, R3 Capital GenPar MGP, Ltd ainsi qu'au gérant classe B de la Société, M. Jan Willem Overheul, pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'adresse actuelle de la Société, c'est-à-dire 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1624. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008586/100.

(110010086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**BPT Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

L'an deux mille dix le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Madame Elodie IANNONE, corporate officer, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire verbale des actionnaires de BPT Arista SA SICAV-SIF, ayant son siège social à Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C. S Luxembourg section B numéro 132.056, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 23 Août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2442 en date du 27 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné reçu en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1460 en date du 13 juin 2008.

La comparante, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- Il résulte de vérifications effectuées qu'une erreur matérielle a été commise dans l'Assemblée Générale reçue par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2008, enregistré à Luxembourg AC le 07 mai 2008, relation LAC/2008/18516 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 06 juin 2008, référence 080081784. Les versions anglaise et française des articles 13 et 16 des statuts concernant le pouvoir de signature ont été erronément libellées comme suit:

**Version anglaise:**

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a board of directors (the "Board") composed of a minimum of five members to be decided from time to time by the general meeting of shareholders. The members of the board need not to be shareholders of the Company. They shall be elected for a term of a maximum of one year and shall hold office until their successor is appointed. The Investment Fund for Central and Eastern Europe (IO) and Aage V. Jensens Foundation (AVJF) are entitled from time to time to nominate for appointment one director each (the "Designation Rights").

In addition, any shareholder who wants to propose a candidate for the position of directors of the Company to the general meeting of shareholders, must present such candidate to the Company in writing at least three weeks prior to the date of such general meeting.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of any two directors acting jointly or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

**Version française:**

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé de cinq membres au minimum nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Les membres du Conseil ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un mandat d'un an maximum et resteront en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs. "Investment Fund for Central and Eastern Europe" (IO) et "Aage V. Jensens Foundation" (AVJF) sont respectivement autorisés à proposer en vue d'une nomination un administrateur chacun (les "Droits de Désignation").

En outre, tout actionnaire souhaitant proposer un candidat au poste d'administrateur de la Société à l'assemblée générale des actionnaires, doit présenter par écrit ce candidat à la Société trois semaines au moins avant la date de ladite assemblée.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par adoption d'une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restant en fonction peuvent pourvoir à ce poste à titre temporaire; les actionnaires prendront la décision finale concernant cette nomination lors de leur prochaine assemblée générale.

**Art. 16. Signature de la Société.** A l'égard des tiers, la Société est engagée valablement par la signature de deux administrateurs agissant conjointement ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) le pouvoir a été délégué par le Conseil. 2.- Qu'en conséquence il convient de procéder à une rectification, et de lire les articles 13 et 16 comme suit:

**Version anglaise:**

" **Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a board of directors (the "Board") composed of a minimum of five members, divided into two categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors", to be decided from time to time by the general meeting of shareholders. The members of the board need not to be shareholders of the Company. They shall be elected for a term of a maximum of one year and shall hold office until their successor is appointed. The Investment Fund for Central and Eastern Europe (IO) and Aage V. Jensens Foundation (AVJF) are entitled from time to time to nominate for appointment one director each (the "Designation Rights").

In addition, any shareholder who wants to propose a candidate for the position of directors of the Company to the general meeting of shareholders, must present such candidate to the Company in writing at least three weeks prior to the date of such general meeting.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting."

**Art. 16. Corporate signature.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A and one Category B Director or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board."

**Version française:**

" **Art. 13. Administrateurs.** : La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé de cinq membres au minimum divisés en deux catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B", nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Les membres du Conseil ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un mandat d'un an maximum et resteront en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs. "Investment Fund for Central and Eastern Europe" (IO) et "Aage V. Jensens Foundation" (AVJF) sont respectivement autorisés à proposer en vue d'une nomination un administrateur chacun (les "Droits de Désignation").

En outre, tout actionnaire souhaitant proposer un candidat au poste d'administrateur de la Société à l'assemblée générale des actionnaires, doit présenter par écrit ce candidat à la Société trois semaines au moins avant la date de ladite assemblée.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par adoption d'une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restant en fonction peuvent pourvoir à ce poste à titre temporaire; les actionnaires prendront la décision finale concernant cette nomination lors de leur prochaine assemblée générale."

" **Art. 16. Signature de la Société.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B ou par la signature unique ou conjointe de toute (s) personnes à laquelle (auxquelles) le pouvoir a été délégué par le Conseil."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Iannone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58995. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2011009542/101.

(11009543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Manitoulin Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 75.129.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, «MANITOU LIN HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75-129, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 4 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 522 du 21 juillet 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 726 en date du 5 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marilyn Krecké, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de la société en Société de Participation Financière (SOPARFI);
2. Refonte totale des statuts.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide transformer la société en Société de participation financière (SOPARFI).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts conçus comme suit:

**«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «MANITOU LIN HOLDING S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à QUARANTE-CINQ MILLIONS NEUF CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX EUROS (EUR 45.917.466) divisé en quarante cinq mille (45.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.



La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier juin et finit le trente et un mai de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Fradcourt, R. Thill, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1441. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008471/167.

(110009597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Unima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.609.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2009, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027270/11.

(110032919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Ursa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.384.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2011.

URSA INVESTMENTS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011027271/15.

(110032554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Veloce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 12, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.229.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027273/10.

(110032935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Bel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.419.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 février 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011027325/18.

(110033528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Stena Drilling International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 126.930,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.347.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of December.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The private limited liability company STENA INTERNATIONAL S.à r.l. (the "Sole Member"), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.173,

duly represented by Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on December 29, 2010.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party represented as aforesaid asked the notary to state as follows its declaration:

The appearing party holds all four thousand (4,000) corporate units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each representing the entire capital of the private limited liability company STENA DRILLING INTERNATIONAL S.à r.l. (the "Company"), having its registered address at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.347, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on August 26, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2230 dated October 20, 2010.

The agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda*

1. Cancellation of the nominal value of the existing corporate units of the Company effective retroactively as at the date of incorporation of the Company on 26 August 2010.

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euros to United States Dollars effective retroactively as at the date of incorporation of the Company on 26 August 2010 on the basis of the exchange rate available on the same date (EUR 1.00 to USD 1.2693).

3. Increase of the corporate capital of the Company so as to bring it from its amount of One Hundred and Twenty-Six Thousand Nine Hundred and Thirty United States Dollars (USD 126,930) to the amount of One Hundred and Fifty Thousand United States Dollars (USD 150,000) by the issue of Seven Hundred and Twenty-Seven (727) corporate units with no nominal value.

4. Acceptance of subscription and paying-up of the Seven Hundred and Twenty Seven (727) corporate units by the Sole Member of the Company.

5. Replacement of the 4,727 corporate units with no nominal value by 6,000 corporate units with a nominal value of Twenty-Five United States Dollars (USD 25) each.

6. Consequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company.

7. Granting of a power of attorney to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to effect anything necessary or incidental to the above; and

8. Miscellaneous.

The Sole Member, represented as aforementioned asked the notary to enact its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Member resolved to cancel the nominal value of the existing corporate units of the Company effective retroactively as at the date of incorporation of the Company on 26 August 2010.

*Second resolution*

The Sole Member resolved to convert the currency of the corporate capital from Euros to United States Dollars effective retroactively as at the date of incorporation of the Company on the basis of the exchange rate available on 26 August 2010 (EUR 1.00 to USD 1.2693) on the European Central Bank website, without changing the number of the existing corporate units. The current corporate capital of One Hundred Thousand euros (EUR 100,000) is thus replaced by One Hundred and Twenty Six Thousand Nine Hundred and Thirty United States Dollars (USD 126,930) composed of 4,000 corporate units with no nominal value, as of 26 August 2010.

*Third resolution*

The Sole Member consequently resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company so that it is read as follows:

“Share capital. The subscribed corporate capital of the Company is set at one hundred and twenty-six thousand and nine hundred and thirty United States Dollars (USD 126,930.-) represented by four thousand (4,000) corporate units with no nominal value.”

*Fourth resolution*

The Sole member resolved to postpone any decision in relation to the proposed increase of the corporate capital.

*Fifth resolution*

The Sole Member resolved to grant a power of attorney to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to effect anything necessary or incidental to the above.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said person signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendundzehn, am einunddreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Geschäftssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) STENA INTERNATIONAL S.à. r.l. (die „Alleingesellschafterin“), gegründet nach den Gesetzen Luxemburgs, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen in das luxemburgische Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 104.173,

wirksam vertreten durch Maître Pierre METZLER, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, die am 29. Dezember 2010 in Luxemburg ausgestellt wurde.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von der erschienenen Person und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit dieser zusammen bei den Zulassungsbehörden eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, ersuchte den Notar, ihre Erklärung wie folgt festzuhalten:

Die erschienene Partei hält alle viertausend (4.000) Gesellschaftsanteile mit einem jeweiligen Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25), die das gesamte Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STENA DRILLING INTERNATIONAL S.à. r.l. (die „Gesellschaft“) repräsentieren, die ihren Gesellschaftssitz in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg hat und eingetragen ist in das luxemburgische Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 155.347, gegründet am 26. August 2010 durch eine dem Notar vorliegende Urkunde, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2230 vom 20. Oktober 2010 veröffentlicht wurde.

Die Tagesordnung der vorliegenden Versammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Löschung des Nennwerts der existierenden Gesellschaftsanteile rückwirkend auf den Tag der Gründung der Gesellschaft am 26. August 2010;

2. Umwandlung der Währung des Stammkapitals der Gesellschaft von Euro in United States Dollar, rückwirkend auf den Tag der Gründung der Gesellschaft am 26. August 2010, basierend auf dem an besagtem Tag erhältlichen Wechselkurs (EUR 1,00 zu USD 1,2693);

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals, um es von einem Betrag in Höhe von einhundertsechszwanzigtausendneuhundertdreißig (126.930) auf einen Betrag von einhundertfünfzigtausend United States Dollar (USD 150.000) anzuheben durch die Ausgabe von siebenhundertsiebenundzwanzig (727) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert;

4. Zustimmung zur Zeichnung und vollständigen Einzahlung von siebenhundertsiebenundzwanzig (727) Gesellschaftsanteilen durch die Alleingesellschafterin der Gesellschaft.

5. Ersetzung der 4.727 Gesellschaftsanteile ohne Nennwert durch 6.000 Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig United States Dollar (USD 25);

6. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft als Konsequenz der vorausgehenden Änderungen;

7. Erteilen einer Vollmacht an jedweden Rechtsanwalt der Anwaltskanzlei Wildgen, Partners in Law, geschäftlich ansässig in 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, zwecks Bevollmächtigung zu jeglicher Handlung, die durch das Vorbenannte unerlässlich ist oder damit zusammenhängend notwendig wird; und

8. Verschiedenes.

Die Alleingesellschafterin, vertreten wie zuvor erläutert, ersucht den Notar, ihre Beschlüsse wie folgt auszufertigen:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloß, den Nominalwert der bestehenden Gesellschaftsanteile zu löschen, rückwirkend auf den Tag der Gründung der Gesellschaft am 26 August 2010.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloß, die Währung der Gesellschaftskapitals umzuwandeln von Euro in United States Dollars, rückwirkend auf den Tag der Gründung der Gesellschaft, basierend auf den am 26. August 2010 erhältlichen Wechselkurs (EUR 1,00 in USD 1,2693), nachzuvollziehen anhand der Website der Europäischen Zentralbank, ohne dabei die Anzahl der vorhandenen Gesellschaftsanteile zu verändern.

Das aktuelle Gesellschaftskapital von einhunderttausend Euro (EUR 100.000) wird hundertsechszwanzigtausendneuhundertdreißig United States Dollar (USD 126.930,-) aufgeteilt in viertausend (4.000) Gesellschaftsanteile ohne Nennwert, mit Wirkung auf den 26. August 2010.

#### *Dritter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloß in Folge der vorausgegangenen Änderungen, Absatz 1 des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft derart abzuändern, dass er fortan wie folgt lautet:

“Gesellschaftskapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt hundertsechszwanzigtausendneuhundertdreißig United States Dollar (USD 126.930,-), eingeteilt in viertausend (4.000) Gesellschaftsanteile ohne Nennwert.”

#### *Vierter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloß die Entscheidungen mit Bezug auf die vorgeschlagen Kapitalerhöhung zu vertragen.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloß eine Vollmacht an jedweden Rechtsanwalt der Anwaltskanzlei Wildgen, Partners in Law, geschäftlich ansässig in 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, zu erteilen zwecks Bevollmächtigung zu jeglicher Handlung, die durch das Vorbenannte unerlässlich ist oder damit zusammenhängend notwendig wird.

#### *Kosten*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr tausendzweihundert Euro geschätzt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten, erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und den deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

HIERÜBER wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem eingangs angegebenen Tag, erstellt.

Nach Verlesung der Urkunde gegenüber der erschienen Person, stellvertretend handelnd wie zuvor erläutert, hat die Erschienene zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008630/155.

(110009710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011027276/10.

(110032340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Euro Emballage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 43.455.

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURO EMBALLAGE S.A." (numéro d'identité 1993 22 03 033), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 43.455, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors de résidence à Capellen, en date du 25 mars 1983, publié au Mémorial C de 1993, page 13.899 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 2 juin 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 1286 du 5 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Acceptation des démissions en date du 15 décembre 2010 des administrateurs en fonction et décharge.

2) Acceptation de la démission en date du 15 décembre 2010 du commissaire aux comptes en fonction et décharge.

3) Mise en liquidation de la société.

4) Nomination du liquidateur Pierre FORNIER, demeurant 18, rue du Bois à L-8813 Bigonville et détermination de ses pouvoirs.

5) Détermination de l'endroit où seront conservés tous les livres et documents de la société pendant un délai de cinq ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital de trente et un mille cinq cents euros (€ 31.500.-), représenté par mille deux cent soixante (1.260) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Pierre FORNIER, retraité, né à Tourcoing (France), le 3 décembre 1950, demeurant à L-8813 Bigonville, 18, rue du Bois.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs, président et commissaire aux comptes actuellement en fonction, avec effet au 15 décembre 2010 et de leur accorder décharge pleine et entière pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 janvier 2011. Relation: CAP/2011/85. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 janvier 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011009567/69.

(11009552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Windermere Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.501,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.275.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011027274/13.

(110032404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Tarpan LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.878.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 8 Février 2011.*

Les associés ont accepté la démission avec effet au 8 Février 2011 de M. Brian McMahon et M. Andreas Demmel et ont nommé en remplacement, avec effet au 8 Février 2011 et pour une durée indéterminée, Mme. Marie-Sibylle Wolf, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, née le 13 Novembre 1967 à Liège, Belgique, et

M. Robert Quinn, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 8 Mai 1977 à Stockton on Tees, Angleterre.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Lars Frankfelt, Gérant A,

M. Robert Quinn, Gérant B,

Mme. Marie-Sibylle Wolf, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011027966/22.

(110032817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Zento S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.614.

—  
*Extrait du conseil d'administration en date du 6 janvier 2011*

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jacob EDANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II - L - 1840 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe SLENDZAK démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027280/13.

(110032416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**TI Automotive Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.228.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten.

On the first day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

**APPEARED:**

TI Automotive Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 4650 Kingsgate, Cascade Way, Oxford Business Park South, Oxford OX4 2SU, United Kingdom, registered with the Companies House under number 4097913,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) TI Automotive Luxembourg SARL, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 149228, has been incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 4, 2009, published in the Mémorial C number 2366 of December 3, 2009 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.



6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le premier décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

#### A COMPARU:

TI Automotive Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 4650 Kingsgate, Cascade Way, Oxford Business Park South, Oxford OX4 2SU, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 4097913,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée TI Automotive Luxembourg SARL, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149228, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 novembre 2009, acte publié au Mémorial C numéro 2366 du 3 décembre 2009 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société et tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

31746

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011008662/100.

(110010113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Waste Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.046.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011027275/15.

(110032484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.924.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011027277/10.

(110032344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**WB Lazare S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.610.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027278/10.

(110032334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Y.L.P. et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 50.515.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 03 février 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

la société à responsabilité limitée Y.L.P. ET CIE Sàrl, dont le siège social à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement ont nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Nadia JANAKOVIC, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 février 2011 au greffe de la 6<sup>ème</sup> chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Nadia JANAKOVIC

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011027279/19.

(110032288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Stena Drilling International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.347.

—  
In the year two thousand and eleven, on the fourth day of January;

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

The private limited liability company STENA INTERNATIONAL S.à. r.l. (the "Sole Member"), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.173,

duly represented by Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on December 29, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, remained attached to a deed received by the undersigned notary on December 31, 2010 under number 2468/2010 of his directory.

The appearing party represented as aforesaid asked the notary to state as follows its declaration:

The appearing party holds all four thousand (4,000) corporate units with no nominal value representing the entire capital of the private limited liability company STENA DRILLING INTERNATIONAL S.à r.l. (the "Company"), having its registered address at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.347, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on August 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2230 dated October 20, 2010. The articles of association of the Company have been modified by means of resolutions of the Sole Member pursuant to a deed received by the undersigned notary on December 31, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting held on 31 December 2010 was as follows:

*Agenda*

1. Cancellation of the nominal value of the existing corporate units of the Company effective retroactively as at the date of incorporation of the Company on 26 August 2010.

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euros to United States Dollars effective retroactively as at the date of incorporation of the Company on 26 August 2010 on the basis of the exchange rate available on the same date (EUR 1.00 to USD 1.2693).

3. Increase of the corporate capital of the Company so as to bring it from its amount of One Hundred and Twenty-Six Thousand Nine Hundred and Thirty United States Dollars (USD 126,930) to the amount of One Hundred and Fifty Thousand United States Dollars (USD 150,000) by the issue of Seven Hundred and Twenty-Seven (727) corporate units with no nominal value.

4. Acceptance of subscription and paying-up of the Seven Hundred and Twenty Seven (727) corporate units by the Sole Member of the Company.

5. Replacement of the 4,727 corporate units with no nominal value by 6,000 corporate units with a nominal value of Twenty-Five United States Dollars (USD 25) each.

6. Consequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company.

7. Granting of a power of attorney to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to effect anything necessary or incidental to the above; and

8. Miscellaneous.

On December 31, 2010 the Sole Member resolved to postpone any resolutions in relation to the proposed increase of capital of the Company.

The Sole Member, represented as aforementioned asked the notary to enact its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Twenty-Three Thousand and Seventy United States Dollars (USD 23,070) so as to bring it from its present amount of one Hundred and Twenty-Six Thousand Nine Hundred and Thirty United States Dollars (USD 126,930) to an amount of One Hundred Fifty Thousand United States Dollars (USD 150,000) by the issue of Seven Hundred and Twenty-Seven (727) corporate units with no nominal value having the same rights and obligations as the existing 4,000 corporate units.

*Second resolution*

The Sole Member resolved to accept the subscription of the Seven Hundred and Twenty-Seven (727) corporate units by itself and their paying-up by means of a contribution in cash. Evidence of the payment was brought to the notary by means of a bank certificate.

*Third resolution*

The Sole Member resolved to replace the Four Thousand Seven Hundred and Twenty-Seven (4,727) corporate units by Six Thousand (6,000) corporate units with a nominal value of Twenty-Five United States Dollars (USD 25) each. The board of managers is empowered to update the members register in accordance with the above resolutions.

*Fourth resolution*

The Sole Member consequently resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company so that it is read as follows:

“Share capital. The subscribed corporate capital of the Company is set at one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000.-) represented by six thousand (6,000) corporate units with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25) each.”

*Fifth resolution*

The Sole Member resolved to grant a power of attorney to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to effect anything necessary or incidental to the above.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said person signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendundelf, am vierten Januar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Geschäftssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STENA INTERNATIONAL S.à. r.l. (die “Alleingeschäftlerin”), gegründet nach den Gesetzen Luxemburgs, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, eingetragen in das luxemburgische Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 104.173,

wirksam vertreten durch Me Pierre METZLER, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, die am 29. Dezember 2010 in Luxemburg ausgestellt wurde.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von der erschienenen Person und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, derjenigen Urkunde beigelegt, welche der unterzeichnete Notar am 31. Dezember 2010 entgegengenommen hat, unter der seinem Verzeichnis entsprechenden Nummer 2468/2010.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, ersuchte den Notar, ihre Erklärung wie folgt festzuhalten:

Die erschienene Partei hält alle viertausend (4.000) Gesellschaftsanteile ohne Nennwert, die das gesamte Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STENA DRILLING INTERNATIONAL S.à r.l. (die "Gesellschaft") repräsentieren, die ihren Gesellschaftssitz in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg hat und eingetragen ist in das luxemburgische Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 155.347, gegründet am 26. August 2010 durch eine dem Notar vorliegende Urkunde, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2230 vom 20. Oktober 2010 veröffentlicht wurde. Die ursprüngliche Satzung der Gesellschaft wurde durch Beschlussfassung der Alleingesellschafterin entsprechend einer Urkunde abgeändert, die der unterzeichnete Notar am 31. Dezember 2010 in Empfang genommen hat und die bisher noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Tagesordnung der Versammlung vom 31. Dezember 2010 lautete wie folgt:

#### *Tagesordnung*

1. Löschung des Nennwerts der existierenden Gesellschaftsanteile rückwirkend auf den Tag der Gründung der Gesellschaft am 26. August 2010;

2. Umwandlung der Währung des Stammkapitals der Gesellschaft von Euro in United States Dollar, rückwirkend auf den Tag der Gründung der Gesellschaft am 26. August 2010, basierend auf dem an besagtem Tag erhältlichen Wechselkurs (EUR 1,00 zu USD 1,2693);

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals, um es von einem Betrag in Höhe von einhundertsechszwanzigtausendneuhundertdreißig (126.930) auf einen Betrag von einhundertfünfzigtausend United States Dollar (USD 150.000,-) anzuheben durch die Ausgabe von siebenhundertsiebenundzwanzig (727) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert;

4. Zustimmung zur Zeichnung und vollständigen Einzahlung von siebenhundertsiebenundzwanzig (727) Gesellschaftsanteilen durch die Alleingesellschafterin der Gesellschaft.

5. Ersetzung der 4.727 Gesellschaftsanteile ohne Nennwert durch 6.000 Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig United States Dollar (USD 25,-);

6. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft als Konsequenz der vorausgehenden Änderungen;

7. Erteilen einer Vollmacht an jedweden Rechtsanwalt der Anwaltskanzlei Wildgen, Partners in Law, geschäftlich ansässig in 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, zwecks Bevollmächtigung zu jeglicher Handlung, die durch das Vorbenannte unerlässlich ist oder damit zusammenhängend notwendig wird; und

8. Verschiedenes.

Am 31. Dezember 2010 beschloss die Alleingesellschafterin, alle Beschlussfassungen im Zusammenhang mit der Erhöhung des Gesellschaftskapitals zu vertagen.

Die Alleingesellschafterin, vertreten wie zuvor erläutert, ersucht den Notar, ihre Beschlüsse wie folgt auszufertigen:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloss, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von dreiundzwanzigtausendundsiebzig United States Dollar (USD 23.070,-) anzuheben, um es von seinem derzeitigen Betrag von einhundertsechszwanzigtausendneuhundertdreißig United States Dollar (USD 126.930) auf einen Betrag von einhundertfünfzigtausend United States Dollar (USD 150.000) durch die Ausgabe von siebenhundertsiebenundzwanzig (727) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert zu erhöhen, wobei diese Gesellschaftsanteile über dieselben Rechte und Pflichten verfügen, wie die bereits vorhandenen 4.000 Gesellschaftsanteile.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloss, der Zeichnung von siebenhundertsiebenundzwanzig (727) Gesellschaftsanteilen durch sie selbst zuzustimmen und deren vollständige Einzahlung mittels Bareinlage vorzunehmen. Der Nachweis der Einzahlung wurde gegenüber dem Notar durch Vorlage einer Bankbescheinigung erbracht.

#### *Dritter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt, die viertausendsiebenhundert-siebenundzwanzig (4.727) Gesellschaftsanteile durch sechstausend (6.000) Gesellschaftsanteile mit einem jeweiligen Nennwert von 25 United States Dollar (USD 25,-) zu ersetzen. Die Geschäftsführung ist befugt, das Gesellschafterregister in Übereinstimmung mit den vorangegangenen Beschlüssen zu aktualisieren.

#### *Vierter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt in Folge der vorausgegangenen Änderungen, Absatz 1 des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft derart abzuändern, dass er fortan wie folgt lautet:

“Gesellschaftskapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt einhundertfünfzigtausend United States Dollar (USD 150.000,-), eingeteilt in sechstausend (6.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils 25 United States Dollar (USD 25,-).”

#### *Fünfter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, eine Vollmacht an jedweden Rechtsanwalt der Anwaltskanzlei Wildgen, Partners in Law, geschäftlich ansässig in 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, zu erteilen zwecks Bevollmächtigung zu jeglicher Handlung, die durch das Vorbenannte unerlässlich ist oder damit zusammenhängend notwendig wird.

#### *Kosten*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr tausenddreihundert Euro geschätzt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten, erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und den deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

HIERÜBER, wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem eingangs angegebenen Tag, erstellt.

Nach Verlesung der Urkunde gegenüber der erschienen Person, stellvertretend handelnd wie zuvor erläutert, hat die Erschienenene zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008631/166.

(110009710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

#### **Zento S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027281/10.

(110032432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

#### **"Kadesh Luxembourg S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.467.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 08/09/2010 que la société ALBITE EUROPEA S.L., siégeant à Paseo del Club Deportivo 1, Edificio 15A, E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, déclare qu'elle détient 32 parts sociales de Classe B de la société KADESH Luxembourg Sàrl, société à responsabilité limitée dont le capital est de 12.500 Euros représenté par 500 parts sociales de classe B d'un montant de 25 Euros chacune, a cédé et transféré à la société ESTABONA BV, siégeant au 2, Martinus Nijhofflaan, NL-2624 ES Delft, les 32 parts sociales de classe B de la société qui lui appartenaient.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

*Pour la société*

"KADESH LUXEMBOURG S.à.r.l."

S.G.A. SERVICES S.A.

*Gérant*

Référence de publication: 2011027284/19.

(110033549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Biopharinv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 110.960.

—  
*Extrait du conseil d administration du 01/02/11*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

**2. DIVERS**

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs suivants, à savoir:

- Me Michaël Dandois, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Me Antoine Meynial, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- M. Stéphane Warnier, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011027333/18.

(110033693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Monterey Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.087.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 100.538.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 18 février 2011 que:

- Mademoiselle Lorna Davies a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 28 janvier 2011;
- Madame Anne Sheedy, fund reporting manager, née le 16 février 1971 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, a été nommée en remplacement de Mademoiselle Lorna Davies, avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Anne Sheedy, gérante;
4. M. John Loveridge, gérant; et
5. M. Stef Oostvogels, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011028107/25.

(110033461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Alfred WEILER G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 86.775.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011027286/10.

(110033678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Amco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 99.157,41.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 73.269.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°145 du 15 février 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amco Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011027288/14.

(110033795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**ArcelorMittal, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.454.

L'Assemblée Générale des actionnaires d'ArcelorMittal tenue le 25 janvier 2011 a pris acte de la démission de Monsieur François PINAULT avec effet au 26 janvier 2011.

L'Assemblée Générale a élu Madame Suzanne NIMOCKS, avec adresse professionnelle au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, comme membre du Madame Suzanne NIMOCKS viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011027291/14.

(110033377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 161.800,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 120.173.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Melle Audrey Elizabeth Nangle

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 23 Février 2011.

Référence de publication: 2011027400/16.

(110033016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Biomass Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.850.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.573.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 18 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.



Luxembourg, le 18 février 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011027844/17.

(110032827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**N.C.J. Participation, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 86.774.

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "N.C.J. PARTICIPATION" (numéro d'identité 2002 40 01 319), avec siège social à L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 86.774, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 983 du 27 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle GRISARD, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Abandon par la société du statut de -société holding- au profit de celui de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et modification subséquente des articles 1<sup>er</sup>, 4, 6 et 15 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de l'abandon par la société du régime fiscal de -société holding- au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de l'adoption par cette même société du statut de -société de gestion de patrimoine familial ("SPF")-, tel que défini par la loi du 11 mai 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier:

a) l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de N.C.J. PARTICIPATION."

b) l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF. "

c) l'article 6 des statuts en y insérant un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les sociétés de gestion de patrimoine familial."

d) l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF"), ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: GRISARD, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 janvier 2011. Relation: CAP/2011/91. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 janvier 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011009626/76.

(110009528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

#### **Real Estate Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.570.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REAL ESTATE CAPITAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.570, constituée suivant acte reçu le 22 octobre 1999 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 35 du 12 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Harald Charbon employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 7.623 (sept mille six cent vingt-trois) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de huit millions deux cent quatre mille huit cent euros (EUR 8.204.800,00) par apport en numéraire et à concurrence de quarante cinq millions deux cent soixante six mille cent euros (EUR 45.266.100,00) par incorporation de créances pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante deux mille trois cent euros (EUR 762.300,00) à cinquante quatre millions deux cent trente trois mille deux cent euros (EUR 54.233.200,00) par l'émission de cinq cent trente quatre mille sept cent neuf (534.709) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00);

2. Souscription et libération des quatre-vingt deux mille quarante huit (82.048) nouvelles actions par apport en numéraire;

3. Souscription et libération des quatre cent cinquante deux mille six cent soixante et une (452.661) nouvelles actions par incorporation de créances;

4. Renonciation au droit préférentiel de souscription;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions deux cent quatre mille huit cent euros (EUR 8.204.800,00) par apport en numéraire et à concurrence de quarante cinq millions deux cent soixante six mille cent euros (EUR 45.266.100,00) par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante deux mille trois cent euros (EUR 762.300,00) à cinquante quatre millions deux cent trente trois mille deux cent euros (EUR 54.233.200,00) par l'émission de cinq cent trente quatre mille sept cent neuf (534.709) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00).

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de vingt trois mille six cent quatre-vingt une (23.681) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par apport en numéraire IFILE S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de cinquante huit mille trois cent soixante sept (58.367) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par apport en numéraire, IFIEB S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de trois cent dix mille deux cent cinquante sept (310.257) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) IFILE S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de cent quarante deux mille quatre cent quatre (142.404) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) IFIEB S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes IFILE S.A., ici représentée par Harald Charbon en vertu d'une procuration sous-seing privé;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à vingt trois mille six cent quatre-vingt une (23.681) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par apport en numéraire et à trois cent dix mille deux cent cinquante sept (310.257) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, d'un montant de trente et un millions vingt cinq mille sept cent euros (EUR 31.025.700,00), existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de trente et un millions vingt cinq mille sept cent euros (EUR 31.025.700,00).

Est également intervenue aux présentes IFIEB S.A., ici représentée par Harald Charbon en vertu d'une procuration sous-seing privé;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à cinquante huit mille trois cent soixante sept (58.367) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par apport en numéraire et à cent quarante deux mille quatre cent quatre (142.404) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, d'un montant de quatorze millions deux cent quarante mille quatre cent euros (EUR 14.240.400,00), existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de quatorze millions deux cent quarante mille quatre cent euros (EUR 14.240.400,00).

*Rapport d'évaluation de l'apport.*

Les apports réalisés en nature font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant TEAMAUDIT S.A., société anonyme, Luxembourg, le 23 décembre 2010 conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport de 45.266.100 EUR ne correspond pas au moins au nombre des 452.661 actions nouvelles de 100 EUR chacune à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Sixième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante quatre millions deux cent trente trois mille deux cent euros (EUR 54.233.200,00) représenté par cinq cent quarante deux mille trois cent trente deux (542.332) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. CHARBON, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59968. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009381/110.

(110010213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Suvian S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.515.

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de la société "SUVIAN S.A.", une société anonyme holding ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 8515, constituée suivant acte notarié dressé en date du 21 mai 1969, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 156 du 19 septembre 1969, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu le 20 octobre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 992 du 23 décembre 1999.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 28.200 (vingt-huit mille deux cents) actions de CAD 20.- vingt dollars canadiens) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale ex-

traordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social comme suit:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de SUVIAN S.A."

4. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. L'ouverture et la fermeture de comptes bancaires sont expressément considérées comme faisant partie des attributions de la gestion journalière."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

5. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société, et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

*Troisième résolution:*

L'Assemblée décide modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "SUVIAN S.A."."

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. L'ouverture et la fermeture de comptes bancaires sont expressément considérées comme faisant partie des attributions de la gestion journalière."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, C. GRUNDHEBER, E. DUBLET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15408. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011009430/129.

(110010269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**EB Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.541.

—  
*Extrait des cessions de parts sociales*

Suite aux cessions de parts sociales du 7 janvier 2011, nous confirmons que les associés de la société sont désormais: Jean-Claude SIROP, né le 11/12/1941 à Paris (France) et demeurant au 146, rue de la Morvenède, F-83110 Sanary-sur-Mer, France: 17 150 parts sociales

BABILONIA S.A. ayant son siège social au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg: 17 150 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EB INVEST S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011027887/17.

(110032825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.355.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 février 2011 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS de son poste d'Administrateur a été acceptée.

2. Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élue administrateur de la société en remplacement de Monsieur Bruno BEERNAERTS, démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011027366/18.

(110033784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.600.025.220,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

—  
In the year two thousand and ten, the sixth day of December, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 5,600,025,200.-) (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several

times, the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 2, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared

Talisman Energy, Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 - 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 5,600,025,200.-) represented by two hundred eighty million one thousand two hundred sixty (280,001,260.-) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred twenty United States Dollars (USD 5,600,025,220.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-), with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to Article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 5,600,025,200.-) represented by two hundred eighty million one thousand two hundred sixty (280,001,260.-) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred twenty United States Dollars (USD 5,600,025,220.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-), with the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the one (1) new share of the Company having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and, in consideration, to fully pay up such share by a contribution in kind consisting in a receivable the Sole Shareholder has against the Company amounting to at least four hundred million United States Dollars (USD 400,000,000.-) (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an aggregate amount of four hundred million United States Dollars (USD 400,000,000.-) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- (ii) an amount of three hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 399,999,980.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contribution of the Receivable to the Company has been certified by, *inter alia*, a certificate dated December 6, 2010 issued by the management of the Sole Shareholder acknowledged and approved by the management of the Company. It therefore results that the Receivable is at the disposal of the Company.

It results from such certificate that, as of the date of such certificate:



- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date or at the election of the Company without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the aggregate nominal and fair market value of the Receivable contributed to the Company is of at least four hundred million United States Dollars (USD 400,000,000.-);
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable and the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred twenty United States Dollars (USD 5,600,025,220.-), represented by two hundred eighty million one thousand two hundred sixty-one (280,001,261.-) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred euro (€ 6,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de décembre, par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et ayant un capital social de cinq milliard six cent million vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 5.600.025.200,-) (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois à l'occasion d'un acte authentique reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu,

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 - 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, inscrite avec Industry Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Laetitia Vauchez, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq milliard six cent million vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 5.600.025.200,-) représenté par deux cent quatre-vingt million mille deux cent soixante (280.001.260) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à cinq milliard six cent million vingt-cinq mille deux cents vingt dollars américains (USD 5.600.025.220,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-).

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq milliard six cent million vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 5.600.025.200,-) représenté par deux cent quatre-vingt million mille deux cent soixante (280.001.260) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à cinq milliard six cent million vingt-cinq mille deux cents vingt dollars américains (USD 5.600.025.220,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et de la libérer par un apport en nature se composant d'une créance que l'Associé Unique détient contre la Société ayant une valeur totale d'au moins quatre cent million de dollars américains (USD 400.000.000,-) (la Créance).

Cet apport en nature de la Créance à la Société d'un montant total de quatre cent million de dollars américains (USD 400.000.000,-) sera affecté de la manière suivante:

(i) vingt dollars américains (USD 20,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société;

et

(ii) trois cent quatre-vingt-dix neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dollars américains (USD 399,999,980,-) au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport de la Créance à la Société a été certifiée notamment au moyen d'une attestation datée du 6 décembre 2010 délivrée par la gérance de l'Associé Unique et reconnue et approuvée par la gérance de la Société. Il en résulte que la Créance est à la disposition de la Société.

Il résulte de cette attestation qu'à la date de cette attestation:

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, et le seul créancier en droit de cette Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité ou à la demande de la Société sans déduction;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale de marché de la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins quatre cent millions dollars américains (USD 400.000.000,-);

- la Créance contribuable à la Société est librement transférable par l'Associé Unique à la Société et n'est pas assujéti à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limite sa transférabilité ou réduit sa valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Créance, qui a été contribuable à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès la contribution de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société va devenir le propriétaire à plein titre de la Créance et la Créance sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq milliard six cent million vingt-cinq mille deux cents vingt dollars américains (USD 5.600.025.220,-), représenté par deux cent quatre-vingt million mille deux cent soixante-et-une (280.001.261) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme d'environ six mille six cents euros (€ 6.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vauchez, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011009441/206.

(110010254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

### **Virtualstage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7349 Heisdorf, 25B, rue Henri de Stein.

R.C.S. Luxembourg B 158.113.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

Monsieur Didier CLAUSE, informaticien, né à Messancy (Belgique) le 15 juillet 1970, demeurant à L-7349 Heisdorf, 25b, rue Henri de Stein.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prestations de services informatiques, de création de sites internet ainsi que toutes activités accessoires s'y rapportant.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "VIRTUALSTAGE s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Heisdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Didier CLAUSSE, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Didier CLAUSSE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-7349 Heisdorf, 25b, rue Henri de Stein.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CLAUSSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 janvier 2011. Relation: CAP/2011/86. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 janvier 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011009683/131.

(110009511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.673.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027293/10.

(110033743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Ambiances Renovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, Zone Industrielle Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 127.156.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027301/10.

(110033713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Atlas Investment Company 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.604.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2010, LAC/2010/57751.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «Atlas Investment Company 8 S.à r.l.», ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139.604, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1695 du 10 juillet 2008.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg L-1273, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028191/23.

(110033779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

**Asie Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 64.715.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027306/10.

(110033628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Auto-Ecole Ellmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011027310/11.

(110033411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**AVVB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 44.792.

*Gesellschafterbeschluss der Firma*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Die Straße unseres derzeitigen Firmensitzes wird umbenannt in 12, rue Gabriel Lippmann in L-5365 Munsbach.

Munsbach, den 01. Januar 2011.

Référence de publication: 2011027313/12.

(110033832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Muha LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.023.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 8 Février 2011.*

Les associés ont accepté la démission avec effet au 8 Février 2011 de M. Brian McMahan et M. Andreas Demmel et ont nommé en remplacement, avec effet au 8 Février 2011 et pour une durée indéterminée, Mme. Marie-Sibylle Wolf, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, née le 13 Novembre 1967 à Liège, Belgique, et M. Robert Quinn, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 8 Mai 1977 à Stockton on Tees, Angleterre.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Lars Frankfelt, Gérant A,

M. Robert Quinn, Gérant B,

Mme. Marie-Sibylle Wolf, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2011027921/21.

(110032800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Beluga Shipco GP Holdco I, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027315/10.

(110033052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Phocea S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Phocea S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.838.

L'an deux mille dix, le deux décembre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PHOCEA S.A.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.838, constituée suivant acte notarié en date du 11 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 227 du 9 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 7 juin 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595 du 17 avril 2002.

L'assemblée est ouverte à 15.20 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Changement de la dénomination de la société en "PHOCEA S.A., SPF";

3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Refonte complète des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "PHOCEA S.A., SPF".

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2, des statuts relatif à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

*Quatrième résolution:*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme-Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "PHOCEA S.A., SPF" (ci-après, la Société).

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros et quatorze centimes (EUR 185.920,14) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (1 Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 5\bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion

du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SCHILL, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. LAC/2010/55059. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011008986/316.

(11009768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Beluga Shipco GP Holdco II, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027316/10.

(110033055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Beluga Shipco GP JVCO I, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027317/10.

(110033061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Drakensburg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.391.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant TREPIED HOLDINGS LIMITED, associé de la Société:

TREPIED HOLDINGS LIMITED, est une limited company, ayant son siège social au 3<sup>rd</sup> Floor, Elizabeth House, Ruettes Brayes, St. Peter Port, GY1 1EW Guernsey.

Pour avis sincère

Pour DRAKENSBURG PROPERTIES S.à r.l.

Référence de publication: 2011027394/14.

(110033086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Beluga Shipco GP JVCO II, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027318/10.

(110033063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Beim Denny S.àrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 19, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 72.795.

*Extrait de la résolution unique adoptée en date 23 février 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société*

L'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 février 2011 décide de révoquer Monsieur Daniel ANDRONE de sa fonction de gérant administratif de la société, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

BEIM DENNY S.à r.l.

Référence de publication: 2011027324/12.

(110033005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Benny Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENNY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011027327/12.

(110033839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Electro Beinig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 103.579.

*Feststellung von einer Anteilsübertragung*

Gemäss einer privatschriftlichen Anteilsübertragung, die von der Geschäftsführung genehmigt worden ist, setzt sich das Gesellschaftskapital der ELECTRO BEINIG SARL ab den 18.02.2011 wie folgt zusammen:

Herrn Franz Josef Hoffmann, Privatbeamter, wohnhaft in D-66693 Mettlach,  
Schmiedewäldchen 20, geboren in Mettlach, den 7. Juli 1955: . . . . . 20 Anteile  
Frau Marliesse Wally Hoffmann-Schmidt, wohnhaft in D-66693 Mettlach,  
Schmiedewäldchen 20, geboren in Hünnerfeld, den 20. November 1954 . . . . . 80 Anteile  
Total: . . . . . 100 Anteile

Luxemburg, den 18.02.2011.

Franz Josef Hoffmann / Marliesse Wally Hoffmann-Schmidt  
- / Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2011027427/18.

(110032979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**BGP Residential GP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.931.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011027330/11.

(110033163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Bioimplamed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.023.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027332/10.

(110033576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**BP Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.

R.C.S. Luxembourg B 155.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011027335/10.

(110033466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Canna Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.357.

EXTRAIT

1. Canna Luxembourg S.à r.l. (la Société) prend acte que l'adresse de Patrice Gallasin, gérant de classe B de la société, est désormais au 70 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juillet 2010 que le mandat du conseil de gestion a été renouvelé avec effet au 30 juillet 2010 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010.

3. Par conséquent, le conseil de gestion est désormais composé comme suit:

- Mme. Myriam DELTENRE, gérant classe A

- M. Desmond MITCHELL, gérant classe A
- M. Olivier DE METS, gérant classe B
- M. Patrice GALLASIN, gérant classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011028239/23.

(110034243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

**Brest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BREST S.A.

Signature

Référence de publication: 2011027337/12.

(110033127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Broadhouse International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011027338/10.

(110033757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Triton II LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.922.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 8 Février 2011.*

Les associés ont accepté la démission avec effet au 8 Février 2011 de M. Brian McMahon et M. Andreas Demmel et ont nommé en remplacement, avec effet au 8 Février 2011 et pour une durée indéterminée, Mme. Marie-Sibylle Wolf, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, née le 13 Novembre 1967 à Liège, Belgique et Mme. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, née le 4 Avril 1975 à Orléans, France.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Lars Frankfelt, Gérant A,

Mme. Anne Cécile Jourdren-Vasseur, Gérant B,

Mme. Marie-Sibylle Wolf, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011027967/22.

(110032783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---